

**Vote du budget dédié à l'appel d'offres
Mobilité internationale des doctorants**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 13 juin 2024
Délibération 2024/06/CR-033**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment les articles 41 et 42 ;

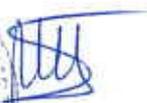
Vu la délibération 2023/11/CR-046 de la commission de la recherche du 14 novembre 2023 fixant la proposition de répartition du budget de la recherche pour l'exercice 2024 ;

Considérant la demande de financement de la direction de la coopération internationale (DCI) pour l'appel d'offre « mobilité internationale des doctorants » afin de contribuer au soutien financier de missions dans des laboratoires de recherche étrangers pour les doctorantes et doctorants inscrits à l'UT3 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche décident d'attribuer une enveloppe budgétaire de 30 000 € destinée à l'appel d'offre 2024 « mobilité internationale des doctorants ».

Toulouse, le 17 juin 2024

La Présidente,



Odile Rauzy

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0